



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit avril, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du douze avril 2019, s'est réuni en Mairie de Larajasse sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Anne DITCHFIELD, Franck GUILLON, Régis GUINAND, Franck ESSERTEL, Geneviève FAYOLLE, Jean Michel CALVI, Lionel MILETIC, Jérôme GUBIEN, Marie Andrée COUTURIER

Absents :

Excusés : Christiane FONT, Karine FONT, Christine DENIS, Anne Sophie BOUTEILLE

Pouvoirs : Christiane FONT à Marie Andrée COUTURIER, Karine FONT à Franck GUILLON, Anne Sophie BOUTEILLE à Claude GOY, Christine DENIS à Marie Christine PONCET

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Claude GOY

▪ **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 21 Mars 2019 est approuvé à l'unanimité.

▪ **Intervention de l'association P'OSER autour d'une réflexion sur le maintien des personnes âgées sur la Commune**

Mme Josette FAYOLLE, Mme Isabelle CHILLET et Mme Anne Marie PALANDRE présentent un courrier de l'association P'OSER. L'association œuvre auprès des personnes âgées et leur avancée dans la dépendance. Elle apporte un soutien important aux personnes en perte d'autonomie avec l'aide d'une vingtaine de bénévoles. L'association présente les structures du territoire dédiées à ce public (Maison de Retraite à Larajasse, résidences seniors ou résidence couplant les aidants et les aidés sur d'autres communes).

Il est rappelé le constat suivant : de nombreuses personnes âgées quittent la commune par manque des structures adaptées ou de services. Il est donc nécessaire d'anticiper les problématiques liées au vieillissement pour créer des solutions entre le domicile et la maison de retraite.

L'association P'OSER demande un positionnement de la commune par rapport à ces questions liées au vieillissement et au maintien des personnes âgées sur le territoire communal : cette problématique est-elle prise en compte par la municipalité ? La question du logement dédié aux personnes âgées a-t-elle été abordée ? Des solutions peuvent-elle être trouvées pour trouver un intermédiaire entre le domicile et l'EHPAD ? Quels services pourraient être présents sur la commune comme une pharmacie ou des services de soins ? Est-ce qu'un projet pourrait être mené sur le bâtiment qui sera construit en lieu et place de la Maison Grange, Chemin du Minet ?

Fabrice Bouchut répond que cette question du vieillissement de la population et du maintien des personnes âgées sur la commune est importante et prise en considération par la municipalité. La Commune a essayé d'installer une pharmacie il y a deux ans, mais ce projet n'a pas pu voir le jour car la loi ne nous a pas permis de le faire. Par ailleurs, la question d'installer une MARPA sur la commune est évoquée depuis de nombreuses années. Le Département du Rhône a actuellement ouverte une deuxième MARPA à Ternay. Et pourquoi pas ouvrir une autre structure dans les Monts du Lyonnais, et

notamment à Larajasse. Ceci pourrait être une réponse adéquate pour les personnes âgées grâce à des appartements indépendants, un espace commun et divers services et prestations pour un coût intermédiaire entre un logement et une maison de retraite. Pour créer une MARPA, une association doit porter le projet.

Jean Michel Calvi dit que les résidences seniors sont intéressantes mais ceci n'empêchera pas les personnes âgées de partir car nous manquons de services et de commerces.

Fabrice Bouchut précise qu'une dizaine de logements pourraient être créés à la place de la Maison Grange avec une majorité de logements accessibles aux personnes âgées. Mais la commune est toujours en attente d'un engagement de l'OPAC sur ce sujet.

Josette Fayolle évoque l'idée de créer des services réguliers comme par exemple organiser des trajets les mercredis pour que les personnes âgées se rendent à St Symphorien sur Coise pour faire le marché ou se rendre à divers rendez-vous.

La question est également évoquée de faire venir un médecin partagé sur deux villages.

Enfin, il est discuté de la possibilité de mettre à disposition l'ancienne cure de Larajasse à P'OSER. Mais pour cela, il faut visiter les locaux et trouver un mode d'organisation avec le RAM qui occupe le local.

Fabrice Bouchut remercie les membres de l'association P'OSER pour leur intervention de ce jour et pour leur travail tout au long de l'année et dit qu'ils seront associés dès lors que des réflexions ou projets seront lancés dans le domaine du vieillissement et du maintien des personnes âgées sur la commune.

▪ Délibérations

⇒ **N° 2019-24 : Servitude de tréfonds – Réalisation d'une canalisation pour évacuer l'eau pluviale du début du Chemin de Laudrière**

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise en séance du 22 Mars 2018 concernant la constitution d'une servitude de tréfonds pour la réalisation d'une canalisation d'évacuation d'eau pluviale au début du Chemin de Laudrière.

Monsieur le Maire dit que le tracé de la canalisation a évolué et il convient également de prendre en compte la partie dessinée en pointillés rouge sur le plan ci-contre.

Ainsi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de constituer une servitude de tréfonds avec les propriétaires des parcelles H78, H80, H83, H419, H76 et H77 (tracé bleu) et également les propriétaires des parcelles F1087, F1152 et F929 (tracé rouge).



Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2019-25 : Election d'un représentant pour siéger au conseil d'administration de l'association de gestion de la Maison de Retraite La Passerelle**

Monsieur le Maire dit que deux personnes partent du Conseil d'Administration de l'Association de gestion de la Maison de Retraite La Passerelle. La Commune avait fait la demande d'être présente au Conseil d'Administration. L'association a revu ses statuts et a accepté cette demande.

Monsieur le Maire présente la candidature de Claude Goy pour représenter la Commune de Larajasse au sein du Conseil d'Administration de l'Association de gestion de la Maison de Retraite La Passerelle.

Adopté comme suit :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 1

⇒ **N° 2019-26 : Opposition de transfert obligatoire de la compétence Eau Potable au 1^{er} Janvier 2020**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement, au 1er janvier 2020.

La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire de compétences en prévoyant :

- d'une part, que les communes membres d'une communauté de communes peuvent s'opposer au transfert des compétences eau potable et/ou assainissement des eaux usées au 1er janvier 2020, dans la mesure où, avant le 1er juillet 2019, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de ces compétences, par délibération rendue exécutoire avant cette date.

Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles. Dans la mesure où une telle minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1er janvier 2026, au plus tard.

- et, d'autre part, que la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des communautés de communes.

En l'espèce, la Communauté de communes des Monts du Lyonnais ne dispose pas actuellement, même partiellement, de la compétence eau potable.

Aussi, afin d'éviter le transfert automatique de la compétence eau potable à la Communauté de communes des Monts du Lyonnais au 1er janvier 2020, ses communes membres doivent donc matérialiser avant le 1er juillet 2019 une minorité de blocage permettant le report, au plus tard au 1er janvier 2026, du transfert de la compétence eau potable.

A cette fin, au moins 25% des communes membres de cette communauté représentant au moins 20% de la population totale de celle-ci doivent, par délibération rendue exécutoire avant le 1er juillet 2019, s'opposer au transfert de la compétence eau potable

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer contre le transfert à la Communauté de communes des Monts du Lyonnais au 1er janvier 2020 de la compétence eau potable

Adopté comme suit :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 1

- **Questions diverses**

- ⇒ **Commission Urbanisme**

- Etude des demandes d'autorisations d'urbanisme en cours
- Le PLU est toujours en cours de révision. Une étude sur les risques géologiques a été réalisée sur l'ensemble de la commune.

- ⇒ **Commission Finances**

- Suivi Budget à Fin Mars : Classiquement nous affichons des résultats négatifs pour les deux sections puisque, comme régulièrement rappelé, nous ne percevons que très peu de dotations et subventions en début d'année, celles-ci étant versées en grande majorité sur le second semestre.
- Nous sommes parfaitement dans le Plan de Marche avec des dépenses de fonctionnement à fin mars à 20% du budgété (recettes à 14%) et à seulement 6% pour celles d'investissement (recettes 4%). Nous affichons à ce jour plus de 1,4 M€ de trésorerie.
- Dotations de l'Etat : Alors que nous l'avions perdu il y a deux ans, nous avons eu la bonne surprise d'apprendre que nous sommes de nouveau éligibles à la Dotation de Solidarité Cible car nous faisons partie des 11 600 communes les moins favorisées. Nous l'avions perdu car nous ne faisons plus partie des 10 000 communes les moins favorisées, mais ce seuil a été augmenté cette année à 11 600. L'impact est très significatif puisque cette DSR est de plus de 100 K€ si bien que les dotations de l'Etat dépasseront sur 2019 les 460 K€ versus 350 l'année dernière et 345 K€ budgété

- ⇒ **Commission Jeunesse, Sports et Relations aux associations**

- Radio Modul a fait une demande de soutien auprès de la Commune et veulent rencontrer les élus. Les bénévoles de la radio seront rencontrés prochainement.
- Forum des associations : réflexion en cours sur une deuxième édition. Une réunion aura lieu le 17 Mai en Mairie avec les associations pour connaître leur point de vue sur ce sujet.

Informations diverses

- Tirage au sort des Jurés d'Assises : M. Edouard LAHURE (88 – 2), Mme Elise COUTURIER épouse BOUCHUT (38-3), Mme Nora Rachel LE BRETON (89-5)
- Maison des Jeunes : les règles de fonctionnement ont été rappelées aux représentants de l'association. Une intervention de la mairie aura lieu lors de leur prochaine réunion afin de sensibiliser l'ensemble de la vingtaine d'adhérents (un exemplaire de notre règlement leur sera remis). Une visite des locaux se fera également tous les lundis matin. Enfin une réflexion plus globale va être menée au sein du conseil et avec les jeunes afin d'essayer de redynamiser positivement cette association (animations, projets etc...)
- Nettoyage de la Nature : s'est déroulé avec succès et convivialité le samedi 23 avec plus de 40 participants dont une quinzaine d'enfants et une dizaine de chasseurs. Toujours beaucoup de déchets ramassés mais un peu moins chaque année.
- Commémoration fin de la Guerre d'Algérie : dimanche 24 Mars à LAMURE avec plus de 150 participants.
- ZA : un arrêté de péril a été pris sur le bâtiment qui se délabrait. Il a par la suite été sécurisé.
- Grande Lessive : déroulée avec grand succès le 28 mars avec près de 200 œuvres exposées et quasi autant de visiteurs.
- Fleurissement des villages : Vendredi 24 mai
- Salle Saint Anne : la démolition aura lieu en Mai/Juin
- Conseil Municipal des Enfants : Les élections ont eu lieu pour un renouvellement de la moitié des élus. Une journée détente a été organisée le mercredi 17 avril (pique-nique partagé, visite des différents pacs aménagés et de la maison de retraite)
- Etang de LAFAY : L'ouverture de la pêche a eu lieu ce samedi 6 avril avec de nombreux pêcheurs
- Traçage et panneaux à l'entrée de l'Aubépin : En cours
- Travaux de réfection de la toiture du Soleil Couchant : notre Appel d'Offre auprès de 4 prestataires s'est avéré infructueux. Aucun n'a répondu positivement (trop de chantiers en commande). Le marché est relancé
- Formation aux premiers secours (agents des écoles non encore formés) : la date a été fixée au 15 Mai
- Pôle (fuites des toits terrasse) : en cours de réparation
- Ecobuage : Seuls les agriculteurs sont autorisés pendant la période légale à faire des ecobuages ainsi que des feux de branchages (sauf en cas de pic de pollution ou par arrêté préfectoral). Tous les ecobuages doivent être signalés en mairie.

- Poulailier partagé à l'Aubépin ; a été mis en route depuis un an maintenant. Réunion début mai entre participants pour faire le point sur l'année écoulée et sur son fonctionnement, et voir s'il faut faire quelques travaux sur le poulailier.
- La restauration du tableau de St Sébastien soigné par Ste Irène est terminée
- Demande d'un producteur de légumes de St Martin en Haut de participer au marché communal hebdomadaire. Demande acceptée (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 2)
- La Commission Culture va reprendre l'organisation du Téléthon (organisation d'un bal populaire)
- Commission Voirie de la CCMDL ; bilan de l'année écoulée. Pour l'année 2019, l'entreprise COLAS a été retenue pour la réalisation des travaux.
- Commission Transition Energétique de la CCMDL : trois sites à l'étude pour installer une éolienne (Villechenève, St Martin en Haut, Ste Catherine). Projet de station Gaz Naturel Véhicule qui sera installée cette année à la ZA de Croix Chartier. Au départ cette station sera réservée aux entreprises (camions et cars).
- M. Thomas GASSILLOUD fera une permanence sur la commune le 11 Juillet 2019 de 17h à 19h et une rencontre avec le conseil municipal de 19h à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15
Le prochain Conseil Municipal se tiendra le Jeudi 16 Mai 2019, à 20h00, en Mairie